



Grand Prix de Haute-Savoie Golf de Bossey – 5 au 7 avril 2024

REGLES LOCALES

Ces règles locales complètent les règles locales permanentes des épreuves fédérales et annulent toutes autres règles locales préexistantes.

Limites du parcours

En l'absence de ligne blanche, le hors limite est défini par la ligne reliant les points les plus proches du parcours au niveau du sol, des piquets blancs, des poteaux, des supports de la barrière électrique anti-sangliers, des clôtures et des murs. En présence de plusieurs éléments de limite, c'est l'élément le plus près du parcours qui définit les limites du parcours.

Trou n°2 : le bord externe du chemin en béton

Trou n°3 : le côté intérieur du mur délimite le HL.

Élément partie intégrante

Les zones recouvertes de copeaux de bois.

Condition anormale du parcours (Règle 16.1)

Pour les arbres avec tuteur et/ou cuvette présents aux trous 1, 3 et 10 : l'ensemble « arbre – tuteur - cuvette »

Trou n° 8 : Le monument de F. LASSALE situé sur le fairway.

Trou n° 8 : Les empièvements bordant le chemin à droite en direction du trou n° 9.

Trou n° 12 : La zone définie par des piquets verts coté droit est une zone de jeu interdit qui est traitée comme une *condition anormale du parcours*. Un dégagement doit être pris de l'interférence causée par la *zone de jeu interdit* selon Règle 16.1f. Le joueur doit *dropper* la balle d'origine ou une autre balle dans la dropping zone définie par le tapis sur le chemin. La dropping zone est une zone de dégagement selon la Règle 14.3.

Zone à pénalité (Règle 17)

Trou n° 12 : Le fossé de drainage à droite du trou n° 12 doit être considéré comme faisant partie de la *zone générale* et non comme une zone à pénalité.

Trou n° 18 : Si la balle d'un joueur est dans la *zone à pénalité* rouge derrière le green, y compris quand on est *sûr ou quasiment certain* que la balle qui n'a pas été retrouvée repose dans la *zone à pénalité*, le joueur a les options de dégagement suivantes, chacune avec **un coup de pénalité** :

- Le joueur peut se dégager selon la Règle 17.1, ou
- Comme option supplémentaire, le joueur peut *dropper* la balle d'origine ou une autre balle dans la dropping zone définie par la ligne rouge à gauche du green. La dropping zone est une zone de dégagement selon la Règle 14.3.

V2.0 (PhR)